

Occupation commerciale du domaine public

Modalité de publicité

La Ville de Lourdes dispose d'emplacements dédiés à l'occupation commerciale de son domaine public pour lesquels des titres d'occupation sont délivrés. L'**ordonnance du 19 avril 2017** relative à la propriété des personnes publiques est venue modifier les anciennes dispositions.

Le nouvel **article L.2122-1-1 du CG3P** prévoit que lorsque les titres d'occupation du domaine public permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'attribution doit faire l'objet d'une procédure de sélection librement organisée par l'autorité compétente, et présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, après procédure de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Liste des emplacements proposés pour l'année 2018 :

Concernant les chalets commerciaux de la zone touristique du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018 :

Pont Saint-Michel : 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « bimbeloterie/vanille », 1225€ pour le 1er trimestre

Pont Saint-Michel : 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « artisanat/jeux en bois », 650€ pour le 1er trimestre

Place Monseigneur Laurence : 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « sandwiches/pâtisseries », 3600€ pour le 1er trimestre

Place Monseigneur Laurence : 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « Fleurs/bouquets », 3925€ pour le 1er trimestre

Place Monseigneur Laurence : 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « photos impressions sur supports divers », 850€ pour le 1er trimestre

Place Monseigneur Laurence : 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « bimbeloterie/vanille», 1675€ pour le 1er trimestre

Avenue Bernadette Soubirous : 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « lavande/bonbons», 1650€ pour le 1er trimestre

Pont Peyramale: 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « Glaces/sorbets», 1175€ pour le 1er trimestre

Pont Peyramale: 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « Location matériel mobilité douce», 2000€ pour le 1er trimestre

Pont Peyramale: 6m² pour l'emplacement d'un chalet dédié à la vente d'articles de type « Location matériel mobilité douce», 2000€ pour le 1er trimestre

Modalités d'obtentions relatives à ces 10 emplacements :

Dossier de candidature comprenant une présentation du pétitionnaire, de son activité et des articles proposés à la vente, du type de chalet installé, des périodes et horaires d'ouverture souhaitées, des documents administratifs en règle au jour de la demande (Kbis, licences, assurances...) à envoyer avant le 28 décembre 2017 en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame le Maire de Lourdes

Service Occupation du Domaine Public

2, rue de l'Hôtel de Ville- BP 709

65107 LOURDES Cedex

Les dossiers reçus seront analysés et transmis au bureau municipal du 8 janvier 2018 pour prise de décision sur les candidats choisis. Un courrier sera ensuite adressé à chaque candidat pour l'informer des suites qui ont été données à sa demande.

Concernant le centre-ville :

Place champ-commun sud : pour l'emplacement d'un kiosque dédié à la vente de type « Journaux/articles de presse », 1000 € pour l'année

Modalités d'obtentions relatives à cet emplacement :

Dossier de candidature comprenant une présentation du pétitionnaire, de son activité et des articles proposés à la vente, du type de kiosque installé, des périodes et horaires d'ouverture souhaitées, des documents administratifs en règle au jour de la demande (Kbis, licences, assurances...) à envoyer avant le 28 décembre 2017 en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame le Maire de Lourdes

Service Occupation du Domaine Public

2, rue de l'Hôtel de Ville- BP 709

65107 LOURDES Cedex

Les dossiers reçus seront analysés et transmis au bureau municipal du 8 janvier 2018 pour prise de décision sur les candidats choisis. Un courrier sera ensuite adressé à chaque candidat pour l'informer des suites qui ont été données à sa demande.

Concernant les Halles de Lourdes :

Halles de Lourdes : 9,20m² pour l'emplacement du stand n°27 dédié à la vente d'articles de type « Boulangerie/pâtisserie »

Modalités d'obtentions relatives à cet emplacement :

Dossier de candidature comprenant une présentation du pétitionnaire, de son activité et des articles proposés à la vente, du type de stand installé, des périodes et horaires d'ouverture souhaitées, des documents administratifs en règle au jour de la demande (Kbis, licences, assurances...) à envoyer avant le 28 décembre 2017 en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame le Maire de Lourdes

Service Occupation du Domaine Public

2, rue de l'Hôtel de Ville- BP 709

65107 LOURDES Cedex

Les dossiers reçus seront analysés et transmis au bureau municipal du 8 janvier 2018 ainsi qu'au bureau de l'association des halles de Lourdes pour prise de décision sur les candidats choisis. Un courrier sera ensuite adressé à chaque candidat pour l'informer des suites qui ont été données à sa demande.